

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt quatre
Le lundi 16 décembre à 20H45**

AFFICHE le :

17/12/2024

TRANSMIS le :

19/12/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 17

OBJET :

**Rémunération des agents
recenseurs**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**

Étaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe

Absente : Mme HOFFER Marie-Hélène

Pouvoirs : Mr BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à Mme FERTE Nadège
Mme DELGADO Chantal donne pouvoir à Mr MOIZARD
Mr DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme DAUPTAIN Marie-Hélène
Mr BAILLY Maxime donne pouvoir à Mr MOURET Stéphane

Secrétaire : Mr BOCQUET Jean-Charles

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Fixe ainsi la rémunération des agents recenseurs :

- 2.00 € par bulletin individuel
- 1.40 € par feuille de logement
- 1.40 € par feuille de logement non renseignée
- 25.00 € par journée de formation et la tournée de reconnaissance

2/ Délibération transmise à M. Le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait à SAINT-WITZ, Le 18 décembre 2024
Le Maire
Frédéric MOIZARD

